

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE

-----  
**La Commission**  
-----

Département du Marché Régional  
et de la Coopération  
.....



***Soixante-cinquième série de réunions des Assemblées  
Générales des Etats membres de l'OMPI***

---

Genève, 09 Juillet 2024

***Mot du Prof Filiga Michel SAWADOGO,  
Commissaire Chargé du Département du Marché Régional  
et de la Coopération de la Commission de l'UEMOA***

- **Monsieur le Président,**
- **Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI),**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats membres de l'UEMOA,**
- **Mesdames et Messieurs les Experts,**
- **Honorables invités, Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir et un grand honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée, au nom du Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Monsieur Abdoulaye DIOP, à l'occasion de cette Soixante-cinquième série de réunions des Assemblées Générales des Etats membres de l'OMPI.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à l'OMPI pour son habituelle disponibilité pour accompagner la Commission de l'UEMOA et ses Etats membres dans leur processus d'élaboration et de mise en œuvre des mécanismes de promotion de la propriété intellectuelle.

#### **Mesdames et Messieurs,**

L'UEMOA a été créée le 10 janvier 1994. Elle vise essentiellement à assurer l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, caractérisé par la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que le droit d'établissement pour les professions libérales d'origine communautaire.

A ce titre, le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des États membres, dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel ainsi que d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé, constitue l'un des objectifs du Traité de l'UEMOA.

De nos jours, il est admis de manière incontestable que la propriété intellectuelle est un levier essentiel de la compétitivité des entreprises dans leurs ambitions de développement tant national qu'international. C'est pourquoi, conscientes de l'importance de la propriété intellectuelle en tant que source de développement économique, scientifique, social et culturel des Etats, l'UEMOA et l'OMPI ont établi un cadre général de coopération à travers la signature d'un mémorandum d'accord de coopération en 2020. Afin de rendre dynamique cette coopération, des échanges sont en cours dans l'optique de finaliser le plan d'action de mise en œuvre dudit accord.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre de cette coopération, des actions salutaires ont été réalisées et portent notamment sur :

- l'adoption de trois directives pour la réglementation du secteur de l'image au sein de l'UEMOA par le Conseil des Ministres Statutaires en 2018 ;
- l'adoption de la directive portant lutte contre les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique au sein de l'UEMOA en 2020 ;
- l'adoption d'une directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein de l'UEMOA en 2023 ;
- la mise en œuvre du Projet de développement de la filière musicale dans les Etats membres de l'UEMOA sur les nouveaux modèles économiques de la musique en ligne ;
- l'organisations d'activités de sensibilisation et d'informations sur les questions de propriétés intellectuelles ;
- la tenue des réunions annuelles des structures nationales de propriété intellectuelle des Etats membres ;
- la sensibilisation des acteurs (pouvoirs publics, Secteur privé, Société civile) sur l'importance de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

Il importe de souligner que, depuis 2020, l'OMPI et l'UEMOA ont signé un mémorandum d'accord dont l'objectif principal est de promouvoir la propriété intellectuelle, à travers notamment des activités de renforcement de capacité et d'appui technique au profit des opérateurs économiques et des administrateurs de la sous-région.

En outre, courant 2023, des échanges techniques ont eu lieu avec l'OMPI afin de définir un nouveau plan d'action pour le développement de la propriété intellectuelle dans l'espace UEMOA. Ce nouveau plan d'action fera un focus particulier sur l'accompagnement des PME/PMI et start-ups de l'espace UEMOA à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour leur développement.

Pour une meilleure prise en compte de la propriété intellectuelle dans les programmes de développement des Etats membres, la Commission de l'UEMOA a initié des réflexions pour l'élaboration d'une stratégie de promotion de la propriété industrielle, destinée aux PME/PMI de l'espace UEMOA.

C'est pour moi le lieu d'exprimer toute notre gratitude à l'OMPI, à travers sa Direction Générale, pour l'accompagnement et le soutien qu'elle accorde à la Commission de l'UEMOA dans ses actions de coordination et de promotion de la propriété intellectuelle.

**Mesdames et Messieurs,**

En cette 65<sup>ème</sup> série de réunions des Assemblées Générales des Etats membres de l'OMPI, je voudrais réitérer les attentes de la Commission de l'UEMOA et de ses Etats membres, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de l'OMPI dans le cadre du renforcement des capacités et de l'accroissement des mécanismes de coopération entre organismes de concurrence.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Tout en renouvelant ma gratitude à l'OMPI, au Président et au Bureau de cette session ainsi qu'à l'ensemble des membres de cette illustre assemblée, je souhaite plein succès aux travaux.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**